

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann BOBLIN
- M. Stéphan BEAUGÉ
- Mme Karine PAVIZA
- M. Loïc PLANET
- M. Patrick BERTIN
- M. Bernard COUDRIAU
- M. Frédéric LAUNAY
- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

Étaient absents :

- M. Yannick FÉTIVEAU

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2024046 (SIGNÉE LE 01/04/2024)
RELATIF A LA CONVENTION DE MANDAT D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES POUR
L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU AUTOUR DU LAC DE GRAND LIEU**

Par une délibération du Conseil communautaire du 26/03/2024, le marché relatif à la convention de mandat d'études pré-opérationnelles pour l'aménagement des cours d'eau autour du lac de Grand Lieu a été signé entre Grand Lieu Communauté et la société Loire-Atlantique Développement SPL, société publique locale, pour le montant total de **50 600,00 € HT**.

Il convient de faire un avenant n°1 pour modification du montant de la rémunération forfaitaire globale et intégration les missions suivantes :

- Le montage du dossier de demande de subvention (DETR)
- Le suivi de l'instruction du dossier de demande de cas par cas

Ces incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **4 800,00 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **50 600,00 € HT à 55 400,00 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU le projet d'avenant n°1 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2024046, passé avec société Loire-Atlantique Développement SPL, société publique locale, 2 boulevard de l'Estuaire – 44262 Nantes, pour un montant de **4 800,00 € HT**, portant celui-ci de **50 600,00 € HT à 55 400,00 € HT**.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 044-244400438-20251202-DE213_B021225-DE



Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE213-B021225

Publié sur le site internet le : 04/12/25

Fait à La Chevrolière, le 2 décembre 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 04/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté